



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 637/2025
Date de la séance du CE : 11 juin 2025
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2025.BKD.1206
Classification : Non classifié

Rapport de gestion 2024 de l'Université de Berne. Prise de connaissance

1. Objet

Les tâches, objectifs et directives concernant l'Université de Berne sont définis dans la loi du 5 septembre 1996 sur l'Université (LUni ; RSB 436.11), dans la stratégie de la formation du canton de Berne et dans le mandat de prestations attribué à l'Université par le Conseil-exécutif pour les années 2022 à 2025 (ACE 1468/2021).

Le Conseil-exécutif constate, à l'intention du Grand Conseil, que l'Université de Berne a fourni de bonnes prestations en 2024. Le rapport de gestion (rapport annuel) de cette dernière montre qu'elle a accompli avec succès ses tâches et a atteint ses objectifs. Il convient de mentionner tout particulièrement les points suivants :

- Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), les effectifs estudiantins à l'Université de Berne ont baissé de 0,8 %, portant le nombre total d'étudiantes et d'étudiants immatriculés pour l'année académique 2024-2025 à 18 220 (hors formations continues CAS/DAS). Au niveau national, les effectifs estudiantins totaux ont en revanche enregistré une hausse (+1,8 %), atteignant 172 242 personnes. Concernant les différents cycles d'études, l'Université de Berne affiche une stagnation du nombre d'étudiantes et d'étudiants au niveau du bachelor, une augmentation au niveau du master (+3 %) et une augmentation de 1 % par rapport à l'année précédente au niveau du doctorat. Dans le domaine de la formation continue, l'Université de Berne enregistre au contraire une nouvelle baisse (-5 %), soit une baisse totale de 8 % du nombre de personnes suivant une formation continue entre 2021 et 2024.
- Durant l'année académique 2024-2025, l'Université de Berne a proposé 39 filières de bachelor, 74 filières de master, 29 programmes de doctorat, 8 écoles doctorales et 147 filières de formation continue.
- Le nombre de diplômes que l'Université de Berne a délivrés en 2024 est nettement plus élevé que l'année précédente (5059 diplômes délivrés en 2024 contre 4785 en 2023, soit une hausse de +5,7 %).
- Le nombre d'étudiantes et d'étudiants extracantonaux à l'Université de Berne a augmenté : au semestre de printemps 2024, 5849 étudiantes et étudiants venant d'autres cantons étaient immatriculés à l'Université de Berne, contre 5655 en 2023 (+3,4 %). Dans le même temps, le nombre d'étudiantes et d'étudiants bernois immatriculés dans les universités d'autres cantons a aussi légèrement augmenté (environ +1,7 %).

Quelque 2399 étudiantes et étudiants bernois étaient immatriculés dans les universités d'autres cantons au semestre de printemps 2023, contre 2440 au semestre de printemps 2024.

Comme l'année précédente, cette évolution a entraîné une hausse des revenus nets en faveur du canton de Berne pour les montants découlant de l'Accord intercantonal universitaire (AIU) :

Exercice	2021	2022 ¹	2023	2024
Dépenses (canton)	40 268 885	37 501 628	34 314 175	35 390 305
Recettes (Université) ²	121 330 906	122 591 322	121 126 166	124 835 809
Charges/revenus net(te)s découlant de l'AIU	+ 81 062 021	+ 85 089 694	+ 86 811 991	+ 89 445 504

- Pour la première fois de son histoire, l'Université de Berne a une rectrice à sa tête, Mme V. Richter, qui a pris ses fonctions le 15 juin 2024. Le rapport de gestion comprend son évaluation concernant les conditions cadres actuelles de l'Université de Berne aux niveaux national et international, dans laquelle elle indique que la liberté de la science est menacée dans un nombre toujours plus important de pays, d'après l'indice de liberté académique « Academic Freedom Index ». Elle réaffirme la position de la direction, selon laquelle permettre à une université, par son travail scientifique, de lutter contre la polarisation des opinions et de contribuer non seulement à une plus grande diversité des idées, mais aussi à un climat plus serein, est le meilleur moyen de défendre la liberté de la science.
- En 2024, l'Université de Berne a remanié sa stratégie pour la neutralité climatique. En sa qualité de haute école subventionnée par les fonds publics, elle veut atteindre cet objectif, non pas en achetant des certificats de compensation de CO₂, mais en adoptant des mesures pour réduire les émissions de CO₂ et en mettant en œuvre des approches innovantes. Pour ce faire, l'Université de Berne a commencé à élaborer avec ses facultés des mesures et des objectifs visant la réduction des émissions. Grâce à cette feuille de route commune et à différentes mesures de protection du climat, l'université entend continuer à faire partie des hautes écoles leaders en matière de durabilité en Suisse. En effet, selon le rating WWF de la durabilité 2024, l'Université de Berne est classée dans le top 4 des hautes écoles suisses les plus durables.
- La part d'étudiantes a légèrement augmenté et s'élève pour le semestre d'automne 2024 à 60 % (contre 59 % l'année précédente). Pour ce qui est des professeures, leur part a légèrement augmenté en s'établissant à 31 % (+1 %).
- Dans son rapport, l'Université de Berne a en outre mis l'accent sur le réseautage dans le cadre de l'Alliance universitaire européenne ENLIGHT, dont elle est membre depuis

¹ À partir de 2022, les comptes de régularisation sont pris en compte pour le solde global.

² Selon la facturation de la CDIP pour l'année 2023 (1^{re} et 2^e tranches).

maintenant une année : la collaboration avec les neuf autres universités partenaires s'est intensifiée, ce qui a notamment permis de travailler sur le développement d'un campus en réseau pour les étudiantes et étudiants, les doctorantes et doctorants, les chercheuses et chercheurs, ainsi que les collaboratrices et collaborateurs. Par ailleurs, l'Université de Berne a multiplié les coopérations en matière d'enseignement avec les autres universités partenaires d'ENLIGHT. Après les premiers événements organisés en 2024, de nouvelles formes d'enseignement innovantes ont été créées, allant de simples cours jusqu'à des filières d'études Joint et Double Degree (diplôme conjoint et double diplôme) en passant par des modules communs.

- En 2024, l'université a accéléré le regroupement de ses importantes infrastructures de recherche en des « Core Facilities » universitaires. Ces nouvelles infrastructures permettent aux chercheuses et chercheurs d'accéder facilement aux appareils et technologies les plus modernes et offrent en outre l'expertise nécessaire pour les utiliser, ainsi que des conseils et des offres de formation. Les « Core Facilities » et le personnel de base nécessaire pour leur fonctionnement sont financés de manière centralisée, ce qui devrait permettre d'augmenter l'utilisation et l'efficacité de ces infrastructures et donc de réduire les coûts. Au début de la mise en œuvre de cette stratégie, l'Université de Berne a établi cinq « Core Facilities » universitaires, utilisées par des chercheuses et chercheurs de différentes facultés. Ces infrastructures revêtent une grande importance, notamment pour les sciences de la vie, pôle de recherche qui se voit particulièrement renforcé par cette stratégie à l'Université de Berne.
- En août 2024, Andrew Chan a repris le vice-rectorat des affaires internationales et carrières académiques (auparavant, vice-rectorat du développement), qui a fait l'objet d'une réorganisation. Le nouveau vice-recteur entend déjà consolider les réformes en cours visant à améliorer les conditions de travail et de recherche pour les doctorantes et doctorants et les post-doctorantes et post-doctorants. Il souhaite notamment renforcer le post-doctorat grâce à de nouvelles mesures d'accompagnement. Actuellement, les facultés doivent publier leurs bonnes pratiques pour l'encadrement des doctorantes et doctorants et des post-doctorantes et post-doctorants dans des documents facilement accessibles, dont peuvent profiter tant les supérieures et supérieurs que les jeunes chercheuses et chercheurs.
- L'Université de Berne rappelle dans son rapport qu'elle a besoin d'une bonne infrastructure pour maintenir sa compétitivité. Ainsi, la construction du nouveau bâtiment de recherche en médecine (BB07) sur l'aire de l'Hôpital de l'île constitue selon elle un projet majeur qui contribue à l'attractivité et à la capacité en matière de performance de l'université dans le domaine de la recherche médicale. En parallèle, l'Université de Berne s'efforce de mettre en œuvre des procédures visant à mesurer l'utilisation des locaux en collaboration avec les autres universités, en particulier en ce qui concerne les laboratoires, afin d'en optimiser l'utilisation. Étant donné que ces quinze dernières années, les effectifs de personnel (notamment dans la recherche financée par des tiers) ont significativement plus augmenté que les surfaces à disposition, il a déjà fallu fortement densifier leur utilisation, ce qui a limité le potentiel d'optimisation. L'université espère que les autres projets d'infrastructures du canton pourront être réalisés le plus rapidement possible, notamment les projets pour les domaines de formation en médecine (BB03), en médecine vétérinaire et en chimie et biochimie.
- Dans son mandat de prestations, l'Université de Berne s'est vu confier, avec les autres hautes écoles bernoises, la tâche de mettre en place et d'exploiter le centre de compé-

tences BeLEARN. Pour contrôler l'état d'avancement de la mise en œuvre de cet objectif de législature, un cycle de controlling distinct a été défini lors de l'octroi des mandats de prestations aux hautes écoles : chaque institution devra remettre tous les ans à l'Office de l'enseignement supérieur un rapport sur des paramètres prédéfinis de BeLEARN. L'entretien régulier de controlling sur ces rapports pour l'exercice 2023 a eu lieu début mai 2024. Le nombre de projets BeLEARN mis en place par les cinq hautes écoles suisses participantes est largement supérieur à l'objectif fixé. Les performances de BeLEARN en matière de transfert des connaissances (conférences et participations à des séminaires) ont également dépassé les attentes. La création de partenariats sur le long terme avec de nouveaux partenaires affiliés au monde des hautes écoles et de la formation ou le développement de projets avec des partenaires financiers privés est envisageable dans la deuxième phase du projet (2025-2028). L'utilisation des fonds indique que les hautes écoles emploient les ressources qui leur ont été octroyées de manière conforme à leurs objectifs. L'entretien de controlling concernant l'exercice 2024 aura lieu fin mai 2025.

- En 2024, les revenus totaux de l'Université de Berne se sont élevés à environ 982,8 millions de francs, contre des dépenses totales de 1,02 milliard de francs. Elle enregistre par conséquent une perte de 37,1 millions de francs (-34,1 mio CHF en 2023). Cette perte découle, d'une part, de l'engagement de moyens pour la mise en œuvre du mandat de prestations attribué à l'Université par le Conseil-exécutif pour les années 2022-2025 et de la Stratégie 2030 de l'Université de Berne (notamment dans le cadre de la stratégie numérique, des plateformes de recherche, d'Innovation Office, de la création de la UniBE Foundation et des Sitem Support Funds). D'autre part, les hausses de coûts, sur lesquelles il n'est pas possible d'influer, dues aux mesures salariales du canton 2023-2024 ont contribué à cette perte. Dans le budget 2025 et le plan intégré mission-financement (PIMF) 2026-2028 du canton de Berne, le Conseil-exécutif et le Grand Conseil ont arrêté des premières mesures visant à réduire ce sous-financement structurel au cours de la prochaine période de prestations (2026-2029). Les fonds principaux enregistrent une perte de 53,5 millions de francs, tandis que les financements et fonds externes affichent un résultat positif de 16,3 millions de francs au total grâce à une bonne année boursière. Les fonds propres provenant du financement de base bouclent au 31 décembre 2024 à -37,8 millions de francs (contre +15,7 mio CHF en 2023), alors que ceux provenant des financements externes ont bouclés à 317,8 millions de francs (contre 305,7 mio CHF en 2023). La contribution cantonale versée à l'université a été augmentée à environ 334,14 millions de francs. La part des contributions du canton au financement de son université a toutefois diminué par rapport à celle de l'année précédente (34 % contre 35 % en 2023).
- L'entretien de controlling entre la Direction de l'instruction publique et de la culture et l'université a eu lieu dans le cadre de la conférence de coordination du 4 novembre 2024. La Direction a constaté que l'Université de Berne s'acquittait de manière irréprochable de son mandat législatif et qu'elle avait atteint la plupart des objectifs fixés dans le mandat de prestations confié par le Conseil-exécutif. Le comité interdirectionnel de coordination du controlling des hautes écoles a étudié le rapport de gestion de l'Université de Berne le 22 avril 2025.

2. Bases légales

- Article 60a, alinéa 2 et article 72, alinéa 2 de la loi du 5 septembre 1996 sur l'Université (LUni ; RSB 436.11)
- Article 124, alinéa 3 de l'ordonnance du 12 septembre 2012 sur l'Université (OUni ; RSB 436.111.1)

3. Proposition de la Direction de l'instruction publique et de la culture

Sur proposition de la Direction de l'instruction publique et de la culture, il est arrêté ce qui suit :

1. Il est pris acte du rapport de gestion 2024 de l'Université de Berne.
2. Vu l'article 72, alinéa 2 LUni, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.

Au nom du Conseil-exécutif,



Christoph Auer
Chancelier

Destinataire

- Grand Conseil

Pièce jointe

- Rapport de gestion 2024 de l'Université de Berne